ROUBAIX

LES TRAMWAYS MONGY

UNE PROTESTATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES CONTRE L'ÉTABLISSEMENT D'UNE RAMPE AU BOULEVARD DE BEAUREPAIRE.

Nos lecteurs ont été tenus au courant des protestations du Conseil municipal contre l'empiètement sur le Parc de Barbieux et sur le boulevard de Beurepaire projeté par la Compagnie Mongy. Ils connaissent également la lettre adressée par M. Eugène Motte, au directeur de cette Compagnie. Voici maintenant la lettre d'une protestation envoyée hier, au Préfet du Nord, par la Commission administrative des Hospices.

Monsieur le Préfet,

Les soussignés, membres de la Commission administrative des Hospices de Roubaix, ont l'honneur de vous adresser la protestation suivante, au sujet de la passerelle que la Compagnie l' « Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing » projette d'établir au-dessus du passage à niveau de la ligne du Chemin de fer de Roubaix à Somain, à l'extrémité du boulevard de Beaurepaire à Roubaix :

Les Hospices de Roubaix sont propriétaires de plusieurs parcelles importantes de terrain, situées 1° front au boulevard de Beaurepaire (contre le passage à niveau du Chemin de fer) ; 2° rue de Valenciennes ; 3° rue Bouscaut.

Pour mettre ces terrains en valeur, les Hospices n'ont pas hésité à faire de grands sacrifices de terrain pour ouverture des dites rues, et d'argent pour travaux de voirie. Ces sacrifices seraient annihilés, si la Compagnie l' « Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing » donnait suite à son projet de passerelle, pour permettre aux voitures des tramways de passer au-dessus du passage à niveau.

Cette passerelle constituerait, en effet, un véritable étranglement du boulevard de Beaurepaire qui est une voie publique d'un grand intérêt pour le commerce et l'industrie, en raison de la proximité de la gare de Roubaix-Wattrelos, et, par suite de sa grande longueur, elle entraverait considérablement l'intense circulation des rues avoisinantes, notamment de la rue de Valenciennes qui relie le boulevard de Beaurepaire à la gare.

Pour ces motifs, la Commission administrative des Hospices de Roubaix, proteste de toutes ses forces contre la réalisation de ce projet qui aurait pour résultat de déprécier considérablement les propriétés dont il s'agit, qui font partie du patrimoine des pauvres, dont elle a la garde.

Elle vous serait reconnaissante, Monsieur le Préfet, de vouloir bien transmettre la présente protestation à la Commission compétente, en l'appuyant de votre haute autorité.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre considération très distinguée.

Suivent les signatures des Membres de la Commission.

Un vieillard disparu serait dans le canal

Dimanche dernier, un vieillard de 68 ans, M. Laurent Leclercq, dont la femme est corsetière, boulevard Gambetta, 12, s'en allait, vers quatre heures du soir, se promener en compagnie de son chien.

Dans la nuit, vers onze heures, le chien revint seul et, depuis lors, M. Laurent Leclercq n'a pas reparu à son domicile.

On ne savait que penser de cette disparition quand deux faits sont venus démontrer hier que, sans aucun doute, le vieillard devait s'être noyé accidentellement dans le canal.

Ayant appris la disparition de M. Laurent Leclercq, un photographe de la rue Carnot, à Wattrelos, M. Gustave Ringot, est venu raconter ce qui suit à M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement :

M. Ringot passait, dimanche soir, sur la passerelle des Soies, regagnant son domicile. Il fit, à cet endroit, la rencontre de deux jeunes gens qui déclarèrent avoir vu, de loin, tomber à l'eau un vieillard et un chien.

Le photographe se pencha sur le parapet, mais n'aperçut qu'un chien qui, après quelques tours, remonta sur la berge et s'éloigna.

M. Ringot pensa que les deux jeunes gens s'étaient trompés et, sans plus attacher d'importance à leurs propos, il retourna chez lui.

Or, hier vendredi, dans la matinée, on retrouvait, flottant sur l'eau, près de la passerelle des Soies, le chapeau que portait, dimanche dernier, M. Leclercq, au moment de son départ pour la promenade.

Des recherches vont être opérées dès aujourd'hui pour retrouver le cadavre.

Paroisse Saint-Jean-Baptiste. — Les sermons de Carême seront donnés le dimanche aux vêpres de trois heures, et le mercredi au Salut de sept heures et demie par des prédicateurs étrangers.

Pendant tout le mois de mars les Saluts de la semaine seront chantés à sept heures et demie.

Cercle de la Concorde. — Un grand concours de cartes aura lieu demain dimanche. Enjeu : volaille et gibier.

Les merveilles de Lourdes. — L'œuvre de Lourdes. — A Lourdes. — Les gloires de Lourdes. — Bernadette de Lourdes. — A la LECTURE POPULAIRE, 28, Grande-Rue.

Fédération des Syndicats de l'Industrie Roubaisienne. — Syndicat des Ouvrières des Industries Textiles Réunies de Roubaix. — Bureau de placement gratuit, 22, rue de la Paix, dimanche de huit heures et demie à neuf heures et demie.

Une réunion extraordinaire du Conseil municipal. — En raison du caractère particulier du vœu déposé par M. Sellier, à la dernière séance du Conseil municipal, concernant la représentation proportionnelle et aucune Commission municipale n'étant qualifiée spécialement pour le discuter, M. le Maire a décidé de convoquer officieusement le Conseil municipal en entier.

Cette réunion aura lieu le lundi 9 mars courant, dans la salle ordinaire des séances, à quatre heures de l'après-midi.

Le festival international du Fontenoy. — Le festival international de Roubaix s'annonce comme devant être une manifestation artistique. Afin de faciliter les adhésions des sociétés le Comité a fixé au 15 mars le délai d'adhésion. De plus, ayant reçu des adhésions lointaines, il a créé des primes d'éloignement. Les meilleures sociétés de France et de Belgique ont déjà adhéré.

LA BLANCHISSERIE DE LINGE par OTTON-MOCHE, à LOMME

(PASSE A ROUBAIX, LE Mardi)

Fourneaux économiques. — Fermeture. — La mairie nous prie de dire que les fourneaux économiques seront fermés à partir de ce soir samedi.

Un bébé renversé par le tramway. — Jeudi soir, à 5 h. 1/2, un enfant de 2 ans 1/2, Eugène Voitout, rue de Tourcoing, 135, a été renversé près de chez lui, au moment où il traversait la chaussée, par le tramway 327 que conduisait le wattman J.-B. Beulayt.

Transporté à la pharmacie Lesage, rue de Roubaix, à Tourcoing, l'enfant y a reçu les soins de M. le docteur Vermersch. Celui-ci n'a relevé qu'une contusion sans gravité à l'arcade sourcilière gauche.

Une locataire indélicate. — Delphine Allard, femme Honoré, 52 ans, couturière, rue de France, 70, a été arrêtée, hier, pour vol d'une paire de draps de lit, de 8 francs à repasser et d'un pot de faïence, au préjudice de son logeur, M. Parisis, cabaretier. Elle a été déférée au Parquet.

Ce que l'on trouve. — M. Arthur Marais, marchand de journaux, rue Lavoisier, 30, a trouvé hier matin, à 8 h. 1/2, rue Newton, une reconnaissance du Mont-de-Piété portant le numéro 15.850.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

CHOCOLAT THOMAS 1er Prix LILLE

du 6 mars

Naissances. — André Bayart, boulevard de Paris, 52. — Olga Defontaine, rue d'Iéna, 13. — Fernande Glorieux, rue de Charleroi, maisons Desprez, 1. — Dinah Schierrier, rue Beaumarchais, 18. — Paule Mathon, rue de l'Alma, 72. — Suzanne Debaudringhien, quai de Wattrelos.

Publications de mariages. — Théodore Planckaert, trieur de laine, rue Jacquard, 19, et Thérèse Beviaire, repasseuse, rue de l'Ocamelet, 14. — Hippolyte Spelier, fileur, rue de la Tortue, 17, et Berthe Constant, rattacheuse, rue de la Tortue, 19. — Jules Burger, menuisier, rue de Rome, 80, et Marie Kœnig, piqûrière, rue Chanzy, 59. — Henri Dumez, rattacheur, à Tourcoing, et Elise Rys, encaisseuse, rue de la Barbe-d'Or, cité Sainte-Marie, 20. — Henri Bareane, dégraisseur, rue des Longues-Haies, 78, et Palmyre Meuret, soigneuse, rue des Longues-Haies, 78. — Oscar Landau, plombier, à Valenciennes, et Léontine Monnet, s. p., à Valenciennes.

Décès. — Henri Dubar, 1 an, rue Pallart, 48. — Zénobie Caucheteur, 79 ans, sans profession, rue de l'Hospice. — Anne Degottardo, 68 ans, ménagère, rue de Blanchemaille. — Raymond Samaille, 1 an, rue de Philippeville, 26.

WATTRELOS

CHUTE MORTELLE

Mme Debacker, née Marie Minnaert, 60 ans, demeurant au hameau du Touquet, rue du Vieux-Bureau, maisons Allart, est tombée du haut en bas de l'escalier, sur la tête.

Elle a succombé immédiatement des suites d'une hémorragie.

Paroisse Saint-Gérard (Le Touquet). — Dimanche prochain 8 mars, ouverture de la retraite pascale prêchée par le R. P. Roose, rédemptoriste. Dimanche 8 mars, instruction aux messes de 6 h., 8 h. et à la grand'messe. Vêpres à 3 heures avec sermon sur la dévotion à Saint-Gérard. Après les vêpres, vénération de la relique insigne de Saint-Gérard. Tous les jours de la semaine, messes à 5 h. 1/4 et 8 h. avec instruction. Le soir, à 7 h. 1/2, chapelet, cantiques, sermon et salut.

Dimanche 15 mars, aux vêpres, à 3 h., bénédiction des statues de saint Jacques, sainte Anne, saint Roch, saint Expédit, le saint curé d'Ars et sainte Marguerite de Cortone, par M. l'abbé Bonnet, doyen de Wattrelos.

Agression. — En se rendant à son travail, hier, vers cinq heures du matin, Laure Leveugle, 21 ans, soigneuse chez Lefebvre et Bastin, rue des Fleurs, a été assaillie par un individu. Elle appela au secours et l'inconnu prit aussitôt la fuite.

Plainte a été déposée à la police.

La Fraude. — MM. Decrock Alfred, et Mousty Jean, préposés des douanes de la brigade de la Martinoire, ont arrêté dans la plaine Fivet, Jules Froleul, 16 ans, serrurier, né à Paris, sans domicile fixe, qui était porteur d'une ceinture de café vert d'une valeur de 27 francs.

WATTRELOS. — du 6 mars. — Naissance. — Auguste Renard, Houzarde.

Publications de mariage. — Jules Leman, boucher et Marie Buttin, s. p.

Décès. — Hippolyte Bossut, 77 ans, s. p., Petite Place. — Clémence Dehem, 24 ans, bambrocheuse, Baillerie. — Marie Minnaert, 60 ans, ménagère, rue du Vieux-Bureau.

CROIX

L'avis d'un passant. — Le Central Electric procède en ce moment à l'installation d'un câble souterrain dans la rue des Ogiers. Il va sans dire que l'ouverture des tranchées occasionne de sérieux inconvénients aux habitants de ladite rue ; être bloqué dans sa demeure n'est certes pas risible. Il faut cependant savoir supporter patiemment ces ennuis de plusieurs jours comme les conséquences du progrès, c'est-à-dire d'un bien-être incontestable.

Pourtant, il y a une chose que la Compagnie du Central pourrait faire disparaître sans grand frais. La rue des Ogiers est depuis 48 heures recouverte de « dix centimètres » de boue. — Quelques coups de balai seraient bien reçus... par les habitants et les... passants.

Accidents de travail. — Au peignage Holden et Cie, Jules Hoireman, 20 ans, rue de la Brasserie, 5, s'est blessé au médium. 12 jours de repos.

— A la Société Anonyme des Foyers automatiques, Charles Souris, 24 ans, rue de Teuffiers, à Lys, a eu le majeur gauche écrasé par une pièce de fonte. 15 jours de repos.

— A l'Usine à gaz, un chauffeur, Henri Copman, 44 ans, est tombé en poussant une brouette et s'est fait un effort. 10 jours de repos.

CROIX. — Naissances. — Lucienne Duthilleul, rue de Maubeuge. — Henri Acin, rue de Strasbourg. — Jeanne Delcroix, place Saint-Pierre, 33. —

Décès. — Marie Dupire, 35 ans, rue du Gaz.

SAVON LUMINOL Blancheur du linge Victor VAISSIER

WASQUEHAL

Le bien d'autrui. — C'est avec une indignation de jour en jour croissante que nos concitoyens ont appris que la municipalité nourrit le projet mal dissimulé de s'emparer à bref délai du patronage Saint-Joseph.

Nos protestations de la première heure ont trouvé un écho fidèle parmi la population qui ne reconnaît à nos édiles aucun droit sur cette propriété et n'ignore pas les détails de la création de cette œuvre.

Le 22 octobre 1873, M. l'abbé Boedt, alors curé de Wasquehal, avec l'appui et grâce à la générosité des catholiques que nous pourrions citer, faisait l'acquisition de 4000 mètres carrés de terrain et construisait un bâtiment à l'usage de cercle et patronage catholiques. Depuis lors un successeur d'abord, M. l'abbé Maes, par la construction d'une vaste bouloire, puis M. l'abbé Coupez, par l'aménagement d'une nouvelle salle, ont voulu tirer meilleur parti encore de cette belle œuvre, et chaque année de généreux membres honoraires, tous bons catholiques, n'ont cessé de soutenir de leurs deniers le patronage qui avait toutes leurs sympathies. — Il a donc été bâti et entretenu par les seuls catholiques : c'est par eux aussi que les impôts dont il est écrasé sont régulièrement payés chaque année. Le prendre serait donc un vol manifeste qui en déshonorerait les auteurs tout en chargeant leur conscience.

Rien d'ailleurs ne saurait expliquer une telle mesure. Aucun service municipal ne réclame ces locaux.

On a dépensé assez en constructions depuis quelques années pour que chacun soit enfin parfaitement installé.

Vastes écoles au Capreau, prison, débarrassoir municipal, mairie avec grande salle de fête, maternité, etc. etc... tout cela a coûté assez cher pour qu'on songe enfin à l'économie, et offre assez de confortable pour qu'on n'ait pas à jeter un œil d'envie sur la propriété du voisin.

Les écoles du centre ne suffiraient-elles pas, cela paraîtrait surprenant, et on serait mal inspiré de vouloir transformer le patronage en école, ce bâtiment étant, de l'avis de tous, absolument inapte à cette destination.

Au-dessus de ces considérations, il restera toujours vrai, que le patronage est la propriété des catholiques qui entendent faire valoir jusqu'au bout leurs droits imprescriptibles.

Une écurie incendiée. — Jeudi matin, vers six heures, le feu s'est déclaré dans une écurie appartenant à M. Mathon, cabaretier, marchand de volailles, rue Voltaire, au pont de la Maeure, hameau du Trieu. Il fallut une heure d'efforts à M. Mathon et à son personnel pour se rendre maître du fléau.

On avait commencé par faire sortir les deux chevaux ; les poules s'enfuirent d'elles-mêmes. Le feu avait pris dans la paille de blé dont deux mille kilos furent brûlés. On estime les dégâts à 300 francs. Il y a assurance.

Accidents du travail. — Un trieur de déchets de MM. Verhamme fils et Deledicque, M. Maurice Desmarez, 17 ans, rue de Rouges-Barres, s'est fait un effort à l'épaule gauche en soulevant une balle de laine. 8 jours de repos ; docteur Butin.

— Aux chantiers de construction de la Filature du Nord, M. Camille Monnier, 20 ans, rue de Lille, à Mouvaux, s'est blessé au talon gauche en portant un panier de briques. Dix jours de repos ; docteur Butin.

FLERS-BREUCQ

Soirée récréative. — C'est demain dimanche, à 5 heures 1/2, qu'aura lieu, dans la salle de l'école libre, rue de l'Eglise, la conférence avec projections sur Rome. Cette conférence, comme nous l'avons annoncé, sera suivie d'une séance de cinématographe Edison, qui intéressera vivement tous les auditeurs, par ses sujets instructifs et amusants.

Si vous voulez passer une soirée agréablement, rendez-vous à l'école libre, dimanche soir.

On pourra encore se procurer des cartes d'entrée moyennant la somme de 0 fr. 50, à la porte, à partir de 5 heures.

TOURCOING

La quête pour le Denier du Culte

Arbitraire, vaudeville et imbroglio. — Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée.

LES DEUX QUETEUSES DE N.-D. DE LOURDES

On ne saura jamais jusqu'où peut aller l'arbitraire municipal. Les limites en reculent chaque jour.

Il y a un mois — c'était, pour plus d'exactitude, le 3 février — deux jeunes filles de la paroisse Notre-Dame de Lourdes quêtaient pour les besoins du culte. Deux zélés agents surviennent qui les conduisent devant M. Niéderst, commissaire de police. Interrogées, admonestées, dépouillées des trois francs constituant le produit de leur quête, elles sont ensuite renvoyées chez elles sans autre forme de procès — c'est-à-dire sans qu'aucun procès-verbal ait été rédigé à leur charge.

La saisie de l'argent, donné en connaissance de cause par des catholiques désirant subvenir aux besoins de leur culte, était déjà un échantillon de cet arbitraire que l'on retrouve partout. Mais l'argent fut versé au Bureau de Bienfaisance qui en fournit un reçu portant cette mention : « Don aux pauvres. » Admirable générosité : — Monsieur, donnez-moi donc votre bourse pour que je fasse un don aux pauvres !...

LA JUSTICE EST PRIÉE DE S'EN MÊLER

Les catholiques frustrés ne crièrent tout de même pas trop fort puisque, après tout, c'étaient les pauvres qui profitaient de leurs oboles. Ils sont habitués aux spoliations.

Est-ce la raison pour laquelle fut exhumé un vieil arrêté municipal remontant à 1877 et qui, en son article 291, défendait les quêtes à domicile sans autorisation ? Sans doute, car M. le commissaire qui, le 3 février, n'avait point signifié aux quêteuses qu'elles seraient poursuivies, fut obligé de revenir sur la suite qu'il avait donnée à l'affaire et cita les deux jeunes filles devant la simple police, pour le vendredi 21 février.

Les débats eurent lieu devant M. Auriol, juge de paix. Me Ludovic Legrand, au nom des prévenues, fit valoir l'illégalité de l'arrêté de 1877, sur lequel se basait l'accusation, étant donnée la jurisprudence constante de la Cour de cassation et notamment dans ses arrêts annulant les arrêtés du maire de Sens (16 novembre 1900) et du maire de Wasquehal (16 mai 1907).

M. Auriol demanda à Me Legrand ses notes juridiques pour éclairer son jugement et remit le prononcé du verdict au vendredi 6 mars.

COUP DE THÉATRE COMIQUE

C'était hier. Il y avait dans le prétoire, outre le tribunal dûment constitué, du public, des agents et des prévenus.

Quand M. le juge de paix se prépare à rendre son jugement, un coup de théâtre comique se produit : le ministère public, dont M. Niéderst, commissaire de police, occupe le siège, déclare se désister. Le juge en est tout interloqué. Il rengaine dans un carton le jugement qu'il a écrit et l'on passe à une autre affaire.

Nous avons conté la chose à un avocat de nos amis inscrit de longue date au barreau. Il n'a pas connaissance d'un fait semblable. Des poursuites ont été engagées, les débats ont eu lieu publiquement devant le tribunal compétent, et vlan ! Quand, quinze jours plus tard, le jugement va être rendu, le ministère public coupe court à tout en se désistant ! Mais c'est vaudevillesque !

QUE SIGNIFIE CE DÉSISTEMENT

Voyons, soyons sérieux surtout dans les choses qui touchent à la justice. Que veut dire ce désistement ?

Il n'y avait qu'un jugement pour nous faire savoir si l'arrêté municipal de 1877 visant la quête à domicile est légal ou illégal. Comme le juge ne s'est point prononcé dans la forme régulière, le doute subsiste mais l'arrêté subsiste aussi et, demain, on pourra renouveler la comédie tracassière de poursuites jusques et y compris le désistement arbitraire au moment où le jugement va être rendu.

Et si ce n'est pas de la sorte qu'on opère, ne prendra-t-on pas prétexte — tout au moins — de l'arrêté de 1877 pour confisquer purement et simplement le produit des quêtes pour les besoins du culte et les verser au Bureau de Bienfaisance ! Il faut remarquer, en effet, qu'avant même toute poursuite, les trois francs recueillis par les quêteuses de Notre-Dame de Lourdes ont été retenus par le commissaire de police qui, de sa propre autorité, les a donnés à l'établissement charitable. C'est plus simple assurément : il ne faut point de juge. L'arbitraire les remplace. La cuisine se fait par le commissaire et sur les ordres de l'Administration municipale.

IL FAUT QU'UNE PORTE SOIT OUVERTE OU FERMÉE

Il faut bien que le but recherché soit celui que nous indiquons ; il découle clair et limpide de l'exposé des faits.

En effet, en se désistant, le ministère public n'a pas dit qu'il ferait restituer la somme saisie sur les quêteuses. Ne l'ayant pas dit, il a consacré un précédent sur lequel, à l'avenir, il s'appuiera.

Tout cet ensemble de faits où se trouvent confondus l'arbitraire, le vaudeville et l'imbroglio, constitue donc, au fond, une manœuvre réfléchie, concertée, qu'il suffira sans doute d'avoir signalée : il faut qu'un arrêté municipal soit légal ou illégal, comme il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée. En droit et en fait il faudra bien qu'on le sache.

Paroisse Notre-Dame de Lourdes (salle Jeanne d'Arc, rue Montaigne, 18). — Comme nous l'avons dit : les séances de récréations dramatiques et de tableaux vivants sur l'enfance, les victoires et la mort de Jeanne d'Arc ont eu un succès extraordinaire. Les zélatrices de la caisse dotale se sont surpassées; aussi il y avait foule aux deux séances précédentes. On donnera une troisième séance avec des chœurs et de la musique de choix le dimanche 8 mars, à 5 heures. Il est temps de prendre des cartes d'entrée si l'on veut trouver une place convenable.

On trouvera des cartes à l'entrée et chez Mlles Delannoy, r. Houchard, 54; au Foyer Populaire, rue Ingres, 137, et chez Mlle Vanoorelly, place N.-D. de Lourdes, 25.

Au Foyer Populaire de N.-D. de Lourdes. — Mardi prochain 10 mars, à 8 h. du soir, salle du Foyer Populaire, rue Ingres, M. Charles Didier donnera une conférence sur l'impôt, sa légitimité, ses formes et sa progression en France depuis 25 ans.

Association Amicale de Saint-Louis (section Sportive). — Journée du 8 mars. — L'équipe II matchera, à 1 h. et demie l'équipe correspondante d'une société amie, sur le terrain de ce club. Rendez-vous pour les équipiers à midi un quart au local.

A 11 h. et demie, entraînement pour les équipes I et III.

Cross-Country. — Nous recevons le communiqué suivant :

« C'est mercredi prochain 11 mars, qu'aura lieu la clôture des engagements pour l'Interclub de Cross Country du Sporting Club Tourquennois. Déjà plusieurs clubs bien cotés dans le monde du Cross ont engagé leur équipe et la qualité des coureurs permet de pronostiquer qu'il y aura lutte pour la première place. Si Phœbus veut bien se mettre de la partie nous assisterons à une magnifique réunion.

Le départ sera donné à trois heures très précises et sitôt après commencera le grand match tant attendu qui mettra en présence les deux clubs rivaux : L'Olympique Lillois et L'Iris Stade Lillois, pour l'éliminatoire du Challenge International de foot-ball Association.

Assistance obligatoire. — Les personnes dont l'admission a été prononcée dans la séance de décembre 1907 et de janvier 1908 sont instamment priées de se présenter au secrétariat du Bureau de Bienfaisance, aujourd'hui, mardi, pour retirer leur bon de paiement. Il en est de même pour les inscrits de la 2e partie.

Accidents de travail. — Paul Cattel, 29 ans, rattacheur, rue Saint-Louis, 11, coup de crochet au genou droit. Docteur Hurtez ; 8 jours de repos.

— Pierre Vergote, 15 ans, bâcleur, rue de Bouvines, entorse du pied droit à la suite d'une chute dans un escalier. Docteur Defossez ; repos de 15 jours.

— Suzanne Coutsier, 15 ans, confectionneuse, rue de Strasbourg, 40 ; plaie injectée de l'index gauche par une piqûre d'aiguille. Docteur Ledru ; repos de 12 jours.

Les constructions. — En janvier, il a été demandé des autorisations pour construire dix maisons et en février des autorisations pour 28 maisons et 6 bâtiments.

Simple police. — L'audience de vendredi était présidée par M. Auriol, juge de paix ; ministère public : M. Niéderst, commissaire de police.

On verra d'autre part la suite donnée à l'affaire relative aux quêtes pour le Denier du culte.

Outre cette affaire des débats intéressants ont eu lieu à propos d'une contravention faite, par un conducteur des Ponts et Chaussées, à M. Debeuf, entrepreneur de vidanges, quai du Fresnoy, pour avoir fait passer un véhicule sur une digue appartenant à l'Etat. Me René Legrand qui représente le contrevenant déclare que son client a obtenu de la Préfecture l'autorisation de construire ses magasins en bordure de la digue et que pour y accéder il paie une redevance de 25 fr. par an. Le juge de paix répond qu'il se rendra sur les lieux pour examiner la question de plus près. Le jugement sera rendu à une date ultérieure.

Les autres affaires visant les ordinaires contraventions pour allure trop rapide d'autos, ivresse, violences, etc., ont donné lieu à des amendes variant de 1 à 5 francs. Il n'y a eu d'exception que pour un marchand des quatre-saisons, celui-là a récolté 15 fr. d'amende pour avoir battu son chien.

BOUSBECQUE

Jeunesse Catholique. — La réunion mensuelle de la Jeune Garde est remise au dimanche 15 courant ; ce jour-là le groupe de Bousbecque se rendra à la réunion générale de la Fédération qui aura lieu à Roncq.

Commencement d'incendie. — Vendredi matin, vers 8 heures et demie, un incendie s'est déclaré à la papeterie de MM. Dalle et Lecomte.

Une certaine quantité de papier huilé, enfermé dans un petit magasin, s'était subitement enflammée.

Quelques ouvriers de l'équipe de nuit s'aperçurent aussitôt du feu : des secours furent organisés, et grâce à plusieurs bouches d'eau établies dans la papeterie, les ouvriers furent en peu de temps maîtres du feu.

Quelques milliers de kilogs de papier et de cordé furent la proie des flammes. Les dégâts s'élèvent à plusieurs milliers de francs.

HALLUIN

Conseil municipal

Le Conseil municipal d'Halluin s'est réuni hier soir, à six heures, à la Mairie, sous la présidence de M. Odou-Lauridan, maire. Dix-sept conseillers étaient présents. Secrétaire, M. Paul Lemaître.

Le Conseil porte à 14.000 francs le budget du Service des Eaux pour l'année courante.

Il adopte ensuite une augmentation annuelle de 100 fr. à partir du 1er janvier 1909, à un employé d'octroi qui en avait fait la demande.

Sur le rapport de la Commission des Finances, le Conseil vote l'achat d'une pèlerine et d'un képi pour chaque garde-champêtre.

Lecture est donnée d'une demande d'indemnité formulée par la Société chorale « La Lyre » pour fêter son vingt-cinquième anniversaire, cette question est renvoyée à la Commission des Finances.

Le Conseil vote sur le rapport de la Commission des Finances une somme de 3.600 fr. pour crédits supplémentaires.

Il vote également une somme de 300 fr. plus les contributions pour la participation de la Ville aux frais de location du bureau de poste.

Le Conseil avait précédemment soumis le vœu à la Compagnie du Nord, d'entretenir régulièrement la cour des marchandises dans un état de propreté, et d'établir une nouvelle pour de rebond.

La Compagnie du Nord informe la municipalité qu'elle lui a donné satisfaction.

Le Conseil municipal émet le vœu que le raccordement de la ligne de chemin de fer de Tourcoing-les-Francs à Lille soit mise au plus tôt en exploitation, les travaux étant terminés depuis longtemps.

Il formule aussi le vœu qu'une ligne de tramways soit établie entre Lille et Halluin par Bondues et Marcq. Cette ligne rendrait de nombreux services aux habitants des villages qu'elle doit traverser et relierait le chef-lieu du département à la frontière belge. Des relations ont déjà été entamées avec la Compagnie Mongy, et le Conseil émet son étonnement de voir les choses traîner aussi longtemps.

Le Conseil décide de demander à l'Administration des Postes et Télégraphes de doubler le fil téléphonique entre Halluin et Lille, afin de donner plus de facilités aux communications.

Il résulte de l'exercice municipal écoulé un excédent de recettes de 40.000 fr. dont 25.000 disponible. M. le Maître propose la construction d'un mur de clôture au cimetière. Ce mur remplacerait la haie actuelle et coûterait environ 3.000 fr. ; il propose aussi de paver la place et le contour de l'église. M. Delecalle propose de payer plusieurs routes en dehors du centre. Ces différents projets sont mis à l'étude.

Lecture est donnée d'un vœu de M. Piot, sénateur, relatif à la repopulation de la France. Ce vœu est ainsi conçu : 1° Que les familles nombreuses soient dégrevées des impôts proportionnellement au nombre de leurs enfants ; 2° la création d'un impôt spécial à récupérer sur les citoyens sans enfants et à répartir aux familles nombreuses proportionnellement au nombre d'enfants.

Le Conseil s'associe à ce vœu.

Le huis-clos est ensuite prononcé pour la révision des demandes d'assistance.

MOUVAUX

Œil crevé. — En fouettant son baudet, M. J.-B. Croin, marchand de légumes, à Mouvaux, 19, rue Kléber, reçut malheureusement le coup de fouet dans l'œil. Le docteur Deldalle, jugeant une intervention nécessaire, a procédé hier, vendredi, à l'ablation de l'œil, avec l'aide du docteur Bonte, occuliste, à Tourcoing.

La Grande Pharmacie de France, 1, rue Faidherbe, à Lille, pratique toujours les prix les plus modérés; elle n'admet pas les rabais dangereux qui l'obligeraient à sacrifier la qualité aux prix. Son principe est de demander au commerce, largement entendu et exercé, la juste rémunération qu'un commerce restreint et tendu lui refuserait. 4

LILLE

UN CHEVAL ENRAGE

M. Claus, cabaretier et marchand de quatre-saisons, rue Pierre-Legrand, 176, remarquait depuis quelques temps que son cheval devenait hargneux et méchant.

Le cheval mourut hier matin.

Un vétérinaire a pratiqué l'autopsie et a constaté que le cheval était enragé.

On croit qu'il a été mordu par le chien d'un voisin ; on se rappelle que ce chien, reconnu atteint de la rage, avait été abattu.

Les vols au camion. — M. Désiré Sobry, blanchisseur, rue du Prieuré, 7, en prenant du linge chez un de ses clients, rue St-Gabriel, s'est aperçu que des malfaiteurs avaient dérobé sur sa calandre, deux paniers de linge qui lui avaient été remis rue Puébla et rue St-Nicolas. Le montant du vol s'élève à 100 francs.

— M. Blondeau, messager à Tourcoing, a été la victime de malandrins qui lui ont dérobé un colis de vêtements destiné à M. Castelain demeurant à Mouvaux.

Arrestation. — Jules Journet, 32 ans, charretier, rue des Postes, 261, est sous les verrous pour vol de plomb chez M. Loubert, marchand de vieux métaux, rue de Condé, 103.

DEUIL

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur

Auguste-Urbain BARROIS

Filateur de Coton

décédé à Lille, dans sa 41e année, administré des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le samedi 7 mars 1908, à 11 h. en l'église Saint-Maurice-des Champs, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de l'Est pour y être inhumé.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Faubourg de Roubaix, 124.

ECZÉMA- HÉMORROIDES

L'Onguent Foster à Lille

Ceux qui ont en vain essayé un grand nombre de prétendus remèdes liront avec intérêt ce qui suit : M. L. Duhem, 6, rue de Trévise, à Hellemmes-Lille, nous dit : « Maintenant que me voilà guéri quand je me voyais perdu, c'est avec le plus grand plaisir que je fais connaître le précieux remède auquel je dois ce bon résultat. Depuis plus d'un an, j'étais atteint d'un eczéma humide et rongeur. A force de soutirer, j'étais devenu fiévreux et je me trouvais continuellement mal à l'aise. Tous les soins qu'on me donnait étaient presque nuls. Au contraire, au bout de huit jours d'application régulière d'Onguent Foster vendu à la Pharmacie Leclercq, 38, Grand'Place, à Lille, je constatai une amélioration très sensible, et en moins d'un mois j'étais complètement débarrassé de cette pénible affection. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

Les hémorroïdes, l'eczéma et autres affections de la peau causent un tourment affreux et déprimant ; le sommeil est troublé la nuit, les nerfs sont continuellement surexcités. L'Onguent Foster calme l'irritation et l'inflammation produites par la maladie de la peau sous quelque forme qu'elle se présente : eczéma, hémorroïdes, varicelle, globuleuse, acné, engelures et toutes démangeaisons de la peau. La première application soulage toujours et une boîte est généralement suffisante pour effectuer une cure durable. On trouve l'Onguent Foster chez tous les Pharmaciens, 3 fr. 50 la boîte, 19 fr. les six par franco contre mandat : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Dans l'intérêt de votre santé, si vous voulez avoir un bon résultat, exigez le véritable boîte avec la signature « James Foster » et refusez toute imitation ou substitution. 12

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (Banque)

40, rue de la Gare, ROUBAIX

1, place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

Ordre de Bourse. — Opérations sur titres. — Paiement de coupons. — Service de coffre-fort

A MEDITER

« Le public se demande parfois pourquoi Médecins et Pharmaciens sortent si souvent indemnes des épidémies ?

« C'est parce qu'ils ne boivent comme apéritif que du BANYULS TRILLES. »

(Extrait du « PETIT PRATICIEN » organe de Défense des Intérêts professionnels médicaux et pharmaceutiques)

DANS TOUS LES CAFÉS ET LES BONS ESTAMINETS

Exiger l'étiquette sur la bouteille

Vous souffrez de maux de tête, de palpitations d'estomac : vous avez des insomnies, des migraines, et vous en cherchez la cause : une mauvaise digestion occasionne toutes ces douleurs. Une cuillerée à bouche de Vin Gobert à la Pepsine et à la Diastase, vous guérira complètement. Le flacon : 2 francs. Pharmacie Centrale Lille, 26, r. Esquermoise

BOURSE de BRUXELLES

Pour répondre aux désirs de nos lecteurs, nous donnons, pour la « Bourse de Bruxelles » les cours d'ouverture et les cours de clôture. Pour avoir les cours exact nos lecteurs n'auront qu'à faire la moyenne lorsqu'il y a lieu.

6 MARS 1908.

Dernières jouissances	FONDS D'ÉTAT	Ouverture	Clôture
	PROVINCES, VILLES		
	Rente 3 %, 2e série	95 —	95 97
	Brux. Int. 2,50 %.	107 —	106 —
	— 1906, 2 %, lib.	99 —	99 50
	Anvers 1887, 2,50 %.	100 —	100 25
	— 1906, 2 %.	98 —	97 75
	Gand, 2 %.	— —	83 50
	Liège 1890, 2 %.	82 75	81 25
	— 1897, 2 %.	— —	94 50
	— 1905, 2 %.	79 75	80 —
	Congo, lots.		
	CHARBONNAGES		
2 mars 1907	Amercœur	2600 —	2595 —
30 sept. 1907	Anderlues	605 —	604 —
1 avril 1907	Bernissart	— —	530 —
id.	Bois d'Avroy	1030 —	1015 —
2 nov. 1906	B.-E. à Lambusart	— —	275 —
17 oct. 1907	Boriage Central	— —	6.0 —
16 avril 1907	Charbon. belge	590 —	580 —
1 mai 1907	Chevalière à Dour	— —	1750 —
1 mai 1907	Ste Furstenberg p	— —	120 50
	» » » o.	— —	50 —
1 mai 1907	Concorde	1250 —	1250 —
1 avril 1908	Couchant de Flénu	165 —	175 —
1 mai 1907	Courcelles (Nord)	1255 —	1245 —
1 aout 1907	Espérance, B.-F.	— —	870 —
2 mai 1907	Fontaine-Lévêque	2110 —	2090 —
14 avril 1907	Gouffre	1835 —	1863 —
17 nov. 180	Grand Buisson	— —	— —
31 déc. 1907	G. Mach. à Dour	— —	3825 —
15 mars 1907	Grand Mambourg	— —	— —
	Haine St-Pierre	94 —	95 —
30 mai 1907	Ham-sur-Sambre	735